Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 33 (1907)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il est mis à la disposition du jury une somme de douze cents francs, qui sera répartie entre les trois ou quatre meilleurs projets.

Le Conseil de district se réserve toute liberté quant au choix de l'architecte chargé de l'étude du projet définitif. Cependant, s'il était délivré un 1er prix et que son auteur ne soit pas chargé de cette étude, il recevra une surprime de Fr. 300.

Après le verdict du jury, tous les projets seront exposés pendant quinze jours. Le rapport du jury sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* et dans la *Schw. Bauzeitung*.

Les projets devront être expédiés, franco de port, à l'adresse de M. Louis Cropt, président de la Commission de l'Infirmerie, pour le 31 juillet prochain.

Le présent programme a été approuvé par les membres du jury.

Protocole du concours pour les piédestaux des monuments Francillon et Jolissaint, à St-Imier.

Décision du jury.

Les membres du jury chargés de discuter et de primer les projets présentés, se réunirent avec la Commission le 27 avril, à la salle de dessin de l'Ecole d'horlogerie de St-Imier, où les dessins furent exposés.

Le nombre des concurrents était de 14, dont l'un joignait une variante. Les projets portaient les *11 mottos suivants* et représentaient :

1. « *Rex* ». Petit bassin et bustes appliqués devant la fontaine existante.

2. « *Roc du pays* ». Piédestal en moellons irréguliers.

3. « *Honneur aux concitoyens* ». Nouvelle fontaine entre les deux bustes.

4. « *Jura I* ». Piédestaux reliés.

5. « *Piazetta* ». Grand banc avec bustes au centre.

6a. « *Suum cuique* ». Piédestaux à gauche et à droite de la fontaine.

6b. « *Suum cuique* ». Bustes réunis derrière la fontaine.

7. « *En Erguel* ». Banc derrière la fontaine, bustes à gauche et à droite.

8. Dessin « *Vignette collégiale* ». Banc derrière la fontaine, bustes à gauche et à droite.

9. « *Une idée* ». Nouvelle fontaine.

10. « *Jura II* ». Piédestal carré.

11. « *Sapin* ». Piédestaux reliés.

12. « *Honneur à qui l'on doit* ». Nouvelle fontaine.

13. Dessin vignette « *Pique entre deux carreaux* ». Bustes à gauche et à droite de la fontaine.

14. « *La fourmi* ». Obélisque et bustes dans la fontaine.

Le programme prévoit en premier lieu que les monuments à élever sur la place du Marché ne doivent pas entraver la circulation et que la grande fontaine existante ne devra en aucun cas être supprimée.

Les projets suivants ne répondant pas au programme furent d'abord éliminés : Nos 3 et 12 présentant de nouvelles fontaines. Nos 4, 5, 6b et 11, dont les bustes placés derrière la fontaine seraient cachés à l'ombre des arbres, ou bien placés devant entraveraient la circulation. Nos 1 et 13. Petite fontaine et bustes adaptés sans harmonie à la grande fontaine. No 14. Obélisques et bustes remplis sans le bassin de la fontaine.

Restèrent à discuter :

No 2. Motto : « *Roc du pays* ». Piédestal en petits moellons irréguliers, d'un style teutonique, peu monumental dans cette dimension.

No 10. « *Jura II* ». Socle simple et bien proportionné mais insuffisant comme effet d'ensemble pour les deux monuments.

No 7. « *En Erguel* ». Projet extrêmement simple comme ensemble, un peu disproportionné, reliant les bustes par un banc derrière la fontaine.

No 8. Motto dessin : « *Vignette collégiale* ». Grand mur avec bancs, passant derrière les arbres, et consoles en tête trop monumentales pour recevoir les bustes, qui perdraient leur importance.

No 6a. « *Suum cuique* ». Piédestaux avec appuis bien proportionnés et distancés en harmonie avec la fontaine et les bustes, mais à reculer en plan pour mieux faciliter la circulation.

Le jury décide donc de répartir comme suit la somme de fr. 500 prévue dans le programme :

1o Fr. 300 au no 6a, motto : « *Suum cuique* ».
2o Fr. 150 au no 8, motto dessin : « *Vignette collégiale* ».
3o Fr. 50 au no 7, motto : « *En Erguel* ».

Les membres du jury :

E. Davinet, architecte, Ch. L'Eplatenier
et E.-J. Propper, architecte.

Le président de la Commission pour l'érection des monuments Francillon et Jolissaint ayant ouvert les trois plis contenant les dits mottos, les concurrents primés sont :

No 6a : MM. Lanzrein et Meyerhofer, architectes, à Thoune.
No 8 : MM. Bosset et Bueche, architectes, à St-Imier.
No 7 : M. Brechbühl, architecte, à Bienne.

St-Imier, le 27 avril 1907.

Le Président de la Commission.

OUVRAGES REÇUS

Le développement de la turbine à vapeur système Brown-Boveri-Parsons.

Cette brochure de 8 pages de texte, avec une liste des 482 turbines à vapeur de ce système installées jusqu'au 30 juin 1906, donne les principales caractéristiques de ces moteurs comparés avec les machines à vapeur.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

On demande plusieurs *jeunes ingénieurs* pour les études d'une ligne de chemin de fer en Suisse.

S'adresser au Secrétaire de l'Ecole d'ingénieurs, Valentin, 2, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.